

**Délibération n° 2017-257 en date du 20 DECEMBRE 2017**  
**Portant modification du plan de financement – Création d'un poste de chargé de mission « Eaux et Milieux aquatiques »**

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt décembre à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénéraillles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénéraillles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/12/2017

	Nombre de conseillers en exercice : 61	
Présents : 44	Votants : 46	POUR : 48
Pouvoir : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 48	

**Présents :** MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, MARTIN, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SIDOUX, SAUVANET, GRANGE.

**Pouvoirs :** MM. PEROCHE à LE CORRE, GENDRAUD à VENTENAT.

**Excusés :** MM. SIMONET, BRUNET A, RICHIN, MICHON, PERRIER F, RAILLARD, LAVAUD, PLAS, D'HULSTER, WELZER, SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VERDIER.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2017-165 du 28 juin 2017, la Communauté de Communes a pris la décision de créer un poste de chargé de mission « Eaux et Milieux aquatiques » pour une durée de 3 ans.

Il avait été indiqué que ce poste serait financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Or, dans le cadre des financements, ce poste est aujourd'hui financé à hauteur de :

- 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 10% par le Conseil Départemental

Au vu de la délibération prise précédemment, il y a lieu de modifier le plan de financement de ce poste et d'actualiser la date de prise de poste de l'agent recruté à savoir au 2 janvier 2018.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu la délibération n°2017-165 du 28 juin 2017,

Vu les financements possibles pour la prise en charge de ce poste :

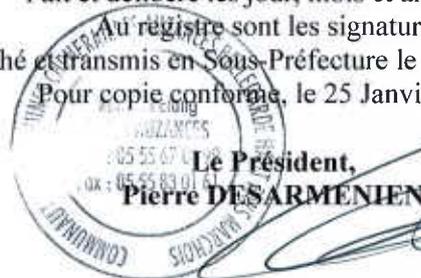
- De valider le financement prévisionnel du poste de chargé de mission « eaux et milieux aquatiques » à hauteur de :
  - o 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
  - o 10% par le Conseil départemental
- Que cette délibération annule et remplace le **plan de financement** de la délibération n° 2017-165 du 28 juin 2017.
- Que la date de prise effective de ce poste est reportée au le 2 janvier 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 25 Janvier 2018

Pour copie conforme, le 25 Janvier 2018



Accusé de réception en préfecture  
023-242300127-20171220-2017-257-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2018  
Date de réception préfecture : 25/01/2018